

<http://clg-clery-saint-andre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article504>



# Fonctionnement de l'infirmierie

- Infirmierie -



Date de mise en ligne : vendredi 13 octobre 2023

---

Copyright © Collège Jacques de Tristan - Cléry St André - Tous droits

réservés

---

**Infirmière du Collège** : Sophie FIEVET

L'infirmierie est ouverte :

[-] Le lundi de 08h30 à 17h00

[-] Le mercredi de 08h30 à 12h30

[-] Le vendredi de 08h30 à 13h (après-midi en école de secteur)

Avant tout passage à l'infirmierie, l'élève doit passer à la vie scolaire et présenter son carnet de correspondance. En l'absence de l'infirmière, la mise en place du « protocole national des soins d'urgence » s'applique.

Les élèves sont accueillis pendant les récréations et le temps du midi, éventuellement à l'intercours si cela est urgent. En cas de nécessité, le professeur peut - à titre exceptionnel - autoriser un élève à se rendre à l'infirmierie durant un cours.

Il est rappelé aux familles que la détention de médicaments par les élèves est interdite au collège (BO hors série n°1 du 6 janvier 2001), sauf dans le cas d'un Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI) ou sur présentation d'une ordonnance médicale récente de moins de 6 mois au nom de l'élève, accompagnée de l'autorisation parentale.

L'infirmière est présente en temps partagé au collège et dans les écoles du secteur.

**Rappel** : le collège n'est pas un établissement de soins et les parents restent responsables de leurs enfants, ce qui implique : en cas de maladie ou d'accident bénins, si nécessaire, les parents devront venir chercher leurs enfants. Le personnel du collège ne peut ni les accompagner au cabinet médical, ni aux urgences, ni aller les récupérer. Nous vous remercions de nous fournir un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre rapidement, en cas d'urgence.

L'infirmierie est un lieu d'accueil et d'échange où tous les élèves peuvent se rendre pour rencontrer l'infirmière, Mme FIEVET, face à tout problème de santé physique ou psychologique.

L'infirmière participe à la réussite scolaire de l'élève et permet son retour rapide en cours. Elle reste disponible mais essaie de responsabiliser les élèves en les encourageant à venir à l'infirmierie ( sauf urgence) en dehors des heures de cours ( intercours, récréation, pause méridienne....).

L'infirmière travaille en interdisciplinarité : si la situation le justifie, elle pourra prendre conseil auprès de ses collègues (assistante sociale, CPE, psychologue...), toujours dans le respect du secret professionnel.